



LA SoFECT

DU TRANSSEXUALISME À LA TRANSIDENTITÉ

- ÉVOLUTION DE LANGAGE POUR UNE TRANSITION -

Thiery Favre

Master en psychanalyse (Univ. Paris 8)

D.U en médecine des addictions (Univ. Paris 7)

D.U de conseiller en santé sexuelle (Univ. Paris 7)

D.U en prise en charge du transsexualisme (Univ. Paris 7)

D.U en clinique et thérapeutique des auteurs d'infractions à caractère sexuel (Univ. Paris 5)

D.U de compétence en soins psychiatriques (Univ. Paris-Sud)

D.U en urgences psychiatriques (Univ. Paris 5)

D.U en psychiatrie criminelle et médico-légale (Univ. Poitiers)

D.U en criminologie clinique (Univ. Lyon 1)

D.U en criminalistique (Univ. Paris 5)

D.U en expertise judiciaire (Univ. Limoges)

REMERCIEMENTS

Au **Docteur Gilles Formet**, pour l'acceptation de ce 20^o article sur le site de la **Société Française de Sexologie Clinique**.

Au **Professeur Marc Revol**, Secrétaire général de la **SoFECT**, pour la relecture de cet article et ses compliments.

À **Emma Smith**, de « **Support Transgenre Strasbourg** », pour m'avoir autorisé l'utilisation d'éléments du site **STS 67**.

À **Brigitte Soerensen-Mendele**, pour son travail de relecture et ses conseils.

La Société française d'études et de prise en charge du transsexualisme (SoFECT)¹ a été créée en Juillet 2010.

Présidée actuellement par le Pr Bernard Cordier, elle est devenue, en 2017, la Société française d'études et de prise en charge de la **transidentité** ².

Cette évolution de langage a été proposée par le Dr Nicolas Morel-Journal lors de l'Assemblée générale de la SoFECT qui s'est tenue à Lyon le 07 Octobre 2017, ceci "*afin de respecter la sensibilité des associations mais pour conserver notre visibilité médiatique*"³.

En effet, « *la visibilité médiatique* » est conservée, car le sigle et le logo de la SoFECT demeurent inchangés.

L'abandon du terme « **Transsexualisme** » au profit de celui de « **Transidentité** » a été accepté par la majorité des membres votants.

Ce terme était devenu un pourvoyeur de critiques et sujet à forte teneur polémique, qualifié de "*La terminologie qui pose le plus de difficultés*"⁴.

En effet, le refus de ce terme fait consensus dans le tissu associatif transidentitaire.

Ce terme est lourd de résonance pathologique car le « **Transsexualisme** » provoque un renvoi direct au champ médical, notamment dans les classifications nosographiques :

- CIM-10⁵ : Transsexualisme
- DSM-5⁶ : Dysphorie de genre

Une association affirmera à propos de ce terme, "*Il flaire trop la maladie mentale et fait partie du vocabulaire utilisé délibérément à des fins discriminatoires*"⁷.

Il est également propice à un amalgame à l'égard du champ sexuel, ce qui n'a pas lieu d'être, car le « **Transsexualisme** » (A) est une question d'identité de genre.

L'utilisation du terme « **Transidentité** » (B) est plus adaptée car ce terme englobe la diversité de l'identité de genre et enlève toute possibilité de confusion avec une thématique de sexualité.

A) LE TRANSSEXUALISME

Arnaud Alessandrin rappelle que le "*Transsexualisme est une invention médicale. Elle a pris la forme d'une entité nosographique autonome de l'homosexualité en 1953 sous la plume d'Harry Benjamin, endocrinologue américain*"⁸.

Ce même auteur affirme que "*L'invention du « transsexualisme » au milieu du vingtième siècle [...] fait apparaître le terme dans les classifications internationales ...*"⁹.

En effet, ce concept a fait son entrée sous cette appellation dans le DSM-3 (classification de l'Américan psychiatric association) en 1980 dans le chapitre « **Psychosexual disorders** »¹⁰, ce qui se traduit par « **Troubles psychosexuels** ».

En 1994, le DSM-4 évacue l'appellation « Transsexualisme » et remplace le chapitre « **Psychosexual disorders** » par le chapitre « **Gender identity disorder** »¹¹ se traduisant par « **Trouble de l'identité sexuelle** ».

En 2005, le DSM-4R sans réutiliser l'appellation « Transsexualisme » conserve le chapitre précédent « **Gender identity disorder** »¹².

En 2015, le DSM-5 ne reprend pas cette appellation et innove en présentant la « **Dysphorie de genre** »¹³.

Celle-ci est présentée comme *" terme descriptif général, [qui] se réfère à la non-congruence affective/cognitive d'un individu avec son genre assigné mais est plus spécifiquement définie lorsqu'elle est utilisée comme une catégorie diagnostique "*¹⁴.

De son côté, la Classification internationale des maladies (CIM, classification de l'OMS) n'ignore pas le « Transsexualisme » :

En 1975, dans la CIM-9, il est répertorié parmi les « **Déviations et troubles sexuels** »¹⁵ :

- *" Déviation sexuelle centrée sur la conviction que l'apparence de son corps ne correspond pas à son sexe réel. Le comportement qui en résulte est soit la recherche d'un changement des organes sexuels par opération, soit la dissimulation complète des formes du corps par l'adoption à la fois de l'habillement et du comportement du sexe opposé "*¹⁶.

En 1994, dans la CIM-10, le « Transsexualisme » est toujours présent sous cette dénomination, mais à un chapitre 5 nouvellement intitulé « **Troubles mentaux et du comportement** » à la rubrique « **Troubles de l'identité sexuelle** »¹⁷ :

- *" Il s'agit d'un désir de vivre et d'être accepté en tant que personne appartenant au sexe opposé. Ce désir s'accompagne habituellement d'un sentiment de malaise ou d'inadaptation envers son propre sexe anatomique et du souhait de subir une intervention chirurgicale ou un traitement hormonal afin de rendre son corps aussi conforme que possible au sexe désiré "*¹⁸.

En 2018, la révision de la CIM-10 qui deviendra la CIM-11 envisage la suppression du terme « Transsexualisme » en proposant « **L'incongruence de genre** »¹⁹.

Le terme « **Incongruence de genre** » ou « **Gender incongruence** » a fait débat lors des travaux préparatoires à la rédaction du DSM-5. C'est le terme « **Dysphorie de genre** » qui a finalement été accepté.

Selon Alain Giami :

" Le terme d'incongruence permettrait ainsi d'embrasser toutes les formes d'expression de l'identité de genre sans établir à priori de hiérarchie ni d'opposition entre celle-ci.

La Gender incongruence représenterait ainsi une forme générale de décalage entre le sexe assigné à la naissance et l'identité que chacun ressent dans sa vie quotidienne.

Cette notion aurait pour effet d'aplanir les questions du distress et du malaise "20.

En dehors de ces deux classifications, plusieurs définitions du transsexualisme ont été proposées, notamment :

- *"Véritable conviction quasi délirante d'appartenir au sexe opposé à celui que la nature lui a donné chez un sujet, qui va donc désirer continuellement et tenter d'obtenir par tous les moyens (en particulier endocrinologiques et chirurgicaux) son changement de sexe "21.*
- *"Trouble de l'identité sexuelle dans lequel le sujet a le sentiment que son corps n'est pas en concordance avec son sexe « psychologique » mais appartenant au sexe opposé"22.*
- *"Sentiment éprouvé par le transsexuel d'appartenir au sexe opposé à celui de sa morphologie et de sa physiologie, le menant au désir de changer de sexe "23.*
- *" Le transsexualisme est un trouble de l'identité sexuelle, caractérisé par une opposition entre d'une part le sexe anatomique, chromosomique et hormonal, et d'autre part, le sexe psychologique et psycho-social. Plus précisément, ce syndrome a été défini par le professeur Küss comme « le sentiment profond inébranlable d'appartenir au sexe opposé », révélant une discordance indépassable entre la dimension subjective du sexe et sa réalité objective. Problématique pour celui qui le subit, le transsexualisme l'est également pour le juriste. En principe, pour le droit, on est homme ou femme, tout individu devant impérativement être rattaché à l'un ou l'autre des deux sexes, celui-ci étant mentionné dans l'acte de naissance. Toutefois, afin de respecter le droit du transsexuel au respect de sa vie privée, ce principe traditionnel a dû être aménagé. Ainsi le changement de sexe juridique a-t-il finalement été admis "24.*
- *" Le transsexualisme peut être défini comme un trouble de l'identité, le sentiment profond d'appartenir au sexe opposé malgré une conformation physique en rapport avec le sexe chromosomique. Le transsexuel se sent victime d'une insupportable erreur de la nature, qui l'empêche de parvenir à une cohérence entre son psychisme et son corps. Il a donc un besoin intense de changer à la fois de sexe et d'état-civil "25.*
- *" Lorsqu'une personne a la conviction d'appartenir au genre opposé à son sexe biologique, on parle de trouble de l'identité de genre ou de transsexualisme"26.*

- *" Le transsexualisme est une affection rare qui génère un désarroi existentiel majeur et pose des problèmes médicaux, sociaux, éthiques et juridiques complexes : la définition de ce trouble touchant l'identité de genre est purement clinique et on ne connaît pas encore son étiologie mais sa présentation suggère des troubles précoces au niveau des déterminants hormono-cérébraux responsables de la perception de l'identité sexuelle. Sans réassignation hormono-chirurgicale, le trouble évolue de manière chronique et les rémissions spontanées ou après psychothérapie seule sont rares "*²⁷.
- *" Le transsexualisme se définit par le désir permanent d'être débarrassé de ses caractères sexuels, d'acquérir les caractères sexuels et de mener la vie d'un sujet de l'autre sexe "*²⁸.
- *"Le « transsexualisme » est une construction médicale récente aujourd'hui mise en crise. Dans une association entre médecins juristes et chirurgiens, le « transsexualisme » devient un programme thérapeutique qui transforme des hommes et des femmes dans le sexe opposé. Or le « transsexualisme » est une parenthèse dans l'histoire des identités de genre alternatives qui, si elles ont toujours existé, n'ont pas toujours été psychiatriquées "*²⁹.

B) LA TRANSIDENTITÉ

Vouloir aborder la transidentité (2), ne peut se faire sans évoquer et définir préalablement l'identité de genre (1).

Pourquoi ? Car il est nécessaire de bien distinguer et séparer la notion de sexe de celle du genre.

1) L'identité de genre

L'identité de genre est une construction sociale qui détermine un individu comme masculin ou féminin.

Cette identité s'acquiert à la naissance en fonction de la visibilité du schéma constaté du port de l'attribut anatomique sexuel.

Mais à cette assignation imposée, une expression et une revendication différentes peuvent s'affirmer. Une affirmation non nécessairement vécue par une souffrance.

Une définition de l'identité de genre est proposée par « Les principes de Jogjakarta » :

- *"L'identité de genre est comprise comme faisant référence à l'expérience intime et personnelle de son genre profondément vécue par chacun, qu'elle corresponde ou non au sexe assigné à la naissance, y compris la conscience personnelle du corps (qui peut impliquer, si consentie librement, une modification de l'apparence ou des fonctions corporelles par des moyens médicaux, chirurgicaux ou autres) et d'autres expressions du genre, y compris l'habillement, le discours et les manières de se conduire"*³⁰.

Cette définition montre que l'identité de genre peut ne pas correspondre au sexe assigné à la naissance car :

- *"Le sexe de la personne est généralement déterminé à la naissance, puis il devient un fait juridique et social. Or, certaines personnes-assez peu nombreuses-ne se reconnaissent pas dans le sexe auquel elles appartiennent "*³¹.
- L'identité de genre est un *" ensemble de traits de comportements, de sentiments intimes, d'affinités pour certaines choses qui caractérisent une personne et participent à ce qui fait dire que cette personne se sent plus ou moins homme ou femme. Cette identité est très largement conditionnée par l'environnement culturel et social dans lequel vit la personne "*³².
- L'identité de genre, c'est la *" conviction intime d'un être humain d'être de tel ou tel genre "*³³.
- Colette Chiland dira : *" Le genre est comme une pièce de monnaie avec une face intime, le sentiment d'être un homme ou une femme, donc de relever du statut d'homme ou de femme, et une face publique, la proclamation qu'on a le statut social d'homme ou de femme "*³⁴.

Dès lors, pour ces personnes, l'identité de genre ne peut pas se bâtir et se déterminer sur l'équation traditionnelle :

- masculin ↔ genre masculin

sexe de naissance :

- féminin ↔ genre féminin

En effet, la différence anatomique n'emporte pas obligatoirement l'inscription à un genre préalablement défini par des normes.

Ainsi, le port, à la naissance, d'un sexe masculin peut permettre une trajectoire de vie imprégnée d'une identité féminine et vice-versa.

Il est donc nécessaire d'être attentif à la distinction de ces deux notions que sont celle du sexe et celle du genre car *" la notion de sexe renvoie essentiellement à la différence biologique entre les femmes et les hommes, celle de genre intègre les aspects sociaux de la différence des genres, sans se limiter à l'élément biologique "*³⁵.

Ces deux notions sont ainsi essentielles : en réalité, l'identité de genre n'est pas acquise et dévolue à l'attribut sexuel anatomique classant à la naissance chacune et chacun dans un corpus physique sociétal standard aliénant à un genre auparavant déterminé : **masculin ou féminin**.

Retenons cette affirmation :

- *" La notion d'identité de genre permet de comprendre que le sexe avec lequel l'enfant naît peut ne pas correspondre à l'identité de genre innée qu'il va cultiver en grandissant. C'est l'expérience intime et personnelle profonde qu'a chaque personne de son genre, qu'elle corresponde ou non à son sexe de naissance, y compris la conscience personnelle du corps et les différentes formes d'expression du genre comme l'habillement, le discours et les manières "*³⁶.

L'état-civil situe et distingue une personne dans la société, dès la naissance.

Mais l'imposition objective d'une norme de genre est un carcan sociétal qui s'apparente à une dictature de modèle.

Par conséquent, refuser ce diktat et vouloir s'en émanciper et s'en affranchir est un acte de liberté qui apparaît légitime, car le genre dans son identité subjective personnelle ne peut être imposé par une norme puisqu'il est le résultat d'une force de ressenti :

- ➔ Celle d'être un être en accord avec lui-même.

2) La Transidentité

Le terme « **Transidentité** » est directement issu de la communauté des personnes Trans. Sa paternité revient à l'association strasbourgeoise STS 67 qui a importé et traduit le mot allemand « Transidentität » dans les années 1990³⁷.

L'association STS 67 propose cette définition :

- *" Le fait, pour une personne, de posséder une identité de genre (identité sexuée psychique) qui ne coïncide pas avec son sexe (identité sexuée physique) "*³⁸.

L'association ABC suggère :

- *" La transidentité résulte d'un décalage vécu entre le sexe physiologique et le genre psychosocial. Elle peut s'affirmer à tout âge et génère le plus souvent un conflit intérieur mais surtout un malaise social, la personne concernée ne pouvant se reconnaître dans les rôles et apparences traditionnellement attribués aux hommes et aux femmes. Ce questionnement identitaire n'est ni un choix, ni une orientation sexuelle, ni une pathologie. Il s'exprime de façons diverses : transgenre, transvestisme, transsexualisme ... "*³⁹.

Une autre association, Orféo, précise :

- *"La Transidentité est le fait de ressentir une inadéquation entre son corps et son ressenti intérieur d'être un homme ou une femme "*⁴⁰.

- *"La Transidentité est un terme générique qui englobe beaucoup d'autres définitions de soi plus ou moins connues comme : transsexuel/le, transgenre, femme trans, homme trans, FtM, MtF, MtX, FtX, intergenre, travesti/e ... "*⁴¹.
- *"La Transidentité est devenue depuis quelques années le terme voulu par les personnes trans elles-mêmes pour remplacer les termes de transsexualité et transsexualisme "*⁴².

C'est cette volonté légitime de remplacement qui a permis l'écllosion de ce mot et qui permet de distancer les définitions du transsexualisme devenues pour certaines très fortement obsolètes et discriminantes.

Reprenons une définition de 1974 où le transsexualisme est intégré dans un ouvrage au chapitre des personnalités ... psychopathologiques :

- *" Le transsexualisme consiste dans l'identification au sexe opposé : « une âme de femme dans un corps d'homme », est la définition qui leur convient, car il s'agit presque exclusivement d'hommes. Ce fait très anciennement connu s'observe actuellement dans certaines tribus modernes d'Amérique du Nord (Les Berdaches), en Sibérie, à Madagascar, en Polynésie. Le fait est souvent associé à des pouvoirs chamaniques, ritualisés quasi-religieux "*⁴³.

Cette définition restreinte (psycho-pas-trop-logique !) peut faire sourire mais proposée par des grands noms de la psychiatrie, notamment Henri Hey, elle était acceptable et en vigueur.

En effet, un fait « *très anciennement connu* », se rapprochant plus cependant du transvestisme, qui a été mentionné comme " *une abomination* " dans la Bible :

*" Une femme ne portera pas un costume masculin, et un homme ne mettra pas un vêtement de femme : quiconque agit ainsi est en abomination à Yahvé ton Dieu "*⁴⁴.

Le fait précède l'interdiction, ce qui montre que cette question n'est donc pas récente car " *Dans toutes les sociétés, il a existé des hommes insatisfaits de leur statut d'homme et des femmes insatisfaites de leur statut de femme* "⁴⁵.

Ce que témoigne dans son célèbre ouvrage, « *Psychopathia Sexualis* », Richard Von Krafft-Ebing qui cite Hérodote, historien et géographe grec (485 av J-C) :

*" [...] nous trouvons chez Hérodote, la description d'une maladie étrange dont les Scythes furent atteints. La maladie consistait en ce que des hommes, efféminés de caractère, mettaient des vêtements de femmes, faisaient des travaux de femmes et donnaient à leur extérieur physique, un cachet tout à fait féminin "*⁴⁶.

CONCLUSION

La SoFECT, présentant l'abandon du terme « **Transsexualisme** » par la future CIM-11, s'est écartée de cette notion archaïque et surannée et lui a préféré le terme « **Transidentité** ».

Le mérite de cette évolution de langage est l'habilitation d'une transition de notion non restreinte à la dysphorie ou à l'incongruence de genre.

La « **Transidentité** » a vocation à s'adresser à la large palette des multiples variabilités du vécu et ressenti de l'identité de genre.

La SoFECT, soucieuse de ménager la susceptibilité du tissu associatif concerné, et de préserver l'amorce d'un climat d'échange constructif, montre ainsi par cette ouverture qu'elle n'est pas figée dans un immobilisme et sait être à l'écoute.

Cette évolution lui permet de bien positionner l'accent sur l'identité et non sur le sexuel, puis de se renforcer en prenant ses distances à l'égard du contexte psychopathologisant tant décrié.

Ainsi, par ce geste novateur, la SoFECT réalise un réel acte éthique, ce qui lui confère un brevet d'honorabilité.

Le 02 Juin 2018

Thiery Favre

Notes

Source de l'illustration : <http://www.txy.fr/blog/2013/02/08/appel-a-contribution-un-livre-pour-vulgariser-la-transidentite/>

- 1) : SoFECT : <http://www.sofect.fr/>
- 2) : Document interne de la SoFECT. Statuts modifiés le 04 Décembre 2017.
- 3) : Dr Nicolas Morel-Journel, Chirurgien-urologue et coordinateur du Groupe de Recherche, d'Etude et de Traitement des Troubles de l'Identité Sexuelle (GRETIS). Document interne de la SoFECT, Assemblée générale du 07 Octobre 2017.
- 4) : Ouvrage « La trans-yclopédie : tout savoir sur les transidentités », Ed Des Ailes sur un tracteur, 2012, Introduction, page 6.
- 5) : CIM-10 (OMS).
- 6) : DSM-5 (APA).
- 7) : Association STS 67, Support Transgenre Strasbourg, affirmation prise dans le glossaire du site à la définition du Syndrome de Benjamin, <http://www.sts67.org/>
- 8) : Arnaud Alessandrin, article « Le Transsexualisme : une catégorie nosographique obsolète », Santé publique (Vandoeuvre-Lès-Nancy, France), 2012, 24 (3), pp. 263-268. <hal-00717447>.
- 9) : Arnaud Alessandrin, article « Du « transsexualisme » à la « dysphorie de genre » : ce que le DSM fait des variances de genre », Socio-logos, revue de l'association française de sociologie, n° 9-2014.
- 10) : DSM-3, « Diagnostic and statistical manual of mental disorders » de l'Américan psychiatric association, 1980, 302.5x, pages n° 261 à 266.
- 11) : DSM-4, 1994, page n° 532 à 538.
- 12) : DSM-4R, 2005, page n° 666 à 673.

- 13) : DSM-5, 2015, page n° 535 à 545.
- 14) : DSM-5, page n° 535.
- 15) : CIM-9, Classification internationale des maladies, OMS, 1975, chapitre n° 302 « Déviations et troubles sexuels.
http://cim9revision.free.fr/index.php?p=cim9300_316#cim9302
- 16) : CIM-9, paragraphe coté 302.5 « Transsexualisme ».
- 17) : CIM-10, 1994, OMS, pages n° 192 à 193.
- 18) : CIM-10, cotation F64.0, pages n° 192 à 193.
- 19) : <http://www.slate.fr/story/151643/perversions-sexuelles-classifications-maladies>
- 20) : Alain Giami, « Identifier et classifier les trans : entre psychiatrie, épidémiologie et associations d'usagers », Information psychiatrique, John Libbey Eurotext, 2011, pages n° 269 à 277.
- 21) : Jacques Postel, Dictionnaire de psychiatrie et de psychopathologie clinique, Ed Larousse, 1998, page n° 489.
- 22) : www.larousse.fr/dictionnaires/français/transsexualisme/79230
- 23) : <http://www.cnrtl.fr/definition/transsexuelle>
- 24) : Dalloz Etudiant-Actualité : Point sur le transsexualisme. 13 Septembre 2012.
<https://actu.dalloz-etudiant.fr/a-la-une-/article/point-sur-le-transsexualisme/h/a6ee22e2f253c4aff48071683da16fac.html>
- 25) : <http://libertescherries.blogspot.fr/2012/11/transsexualisme-et-changement-detat.html>
- 26) : Marc Revol, Septembre 2009,
http://www.hopitalsaintlouis.org/index.php?option=com_content&view=article&id=72:troubles-de-lidentite-de-genre&catid=39organes-genitaux<..
- 27) : J. Buffat, P-J. Daverio et B. Rüedi, article « revue de la littérature sur le thème du transsexualisme », revue médicale suisse, 2001, volume-3, 21828. <https://www.revmed.ch/RMS/2001/RMS-2370/21828>
- 28) : P. Pécoud, F. Stiefel, F. Pralong et O. Bauquis, article « Transsexualisme : enjeux et spécificités liés à la prise en charge d'une demande de réassignation sexuelle », revue médicale suisse 2011, 7 : 395-7, 16 Février 2011.
- 29) : Arnaud Alessandrin, « Du transsexualisme aux devenirs trans », thèse de doctorat en sociologie soutenue le 19 Juin 2012 à L'Université Bordeaux Segalen, page n° 15.
- 30) : Les Principes de Jogjakarta, « Principes sur l'application de la législation internationale des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre », principes adoptés en Mars 2007 suite à une réunion d'experts tenue à Jogjakarta, en Indonésie, du 6 au 9 Novembre 2006, page n° 6. http://www.ant-france.eu/ta2-lgbt-inter/doc/principes_de_yogjakarta.pdf
- 31) : Th. Hammarberg, Droits de l'homme et identité de genre. Conseil de l'Europe, Strasbourg le 29 Juillet 2009. page n° 3,
<https://rm.coe.int/16806da5d0>
- 32) : STS 67, citée en (7), glossaire « Identité de genre ».
- 33) : <http://www.adheos.org/transexualite-transgenre>
- 34) : Colette Chiland, article « Qu'est-ce-que le genre ? », Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence, volume 64, Elsevier Masson SAS, 2016, page n° 3.
- 35) : Association citée en (33).
- 36) : Association citée en (33).
- 37) : STS 67, citée en (7).
- 38) : STS 67, citée en (7), glossaire « Transidentité ».
- 39) : Association Beaumont Continental (ABC), Les cahiers de la Transidentité, Septembre 2012, page n° 3.
- 40) : Association Orfeo, <http://asso.orfeo.free.fr/topic/index.html>
- 41) : Association Orfeo, citée en (40).
- 42) : Association Orfeo, citée en (40).
- 43) : Henri Hey, P. Bernard et Ch. Brisset, Manuel de psychiatrie, 4° éd revue et complétée, Masson et Cie, 1974, page n° 977.
- 44) : La Bible de Jérusalem, Deutéronome 22, 5. http://www.cerbaso.org/textes/bioethique/bible_de_jerusalem.pdf
- 45) : Colette Chiland, article cité en (34), page n° 4.
- 46) : Richard Von Krafft-Ebing, « Psychopathia sexualis avec recherches spéciales sur l'inversion sexuelle », traduction de la 8° édition allemande par Emile Laurent et Sigismond Csapo, Paris 1895, Georges Carré Editeur, page n° 264.